

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vincennes, le jeudi 4 mars 2021

© Office français de la biodiversité



## Grands groupes, PME, TPE, elles sont plus de 100 entreprises à avoir fait le choix de s'engager en 2020

Au 31 décembre 2020, 103 entreprises françaises ont rejoint le programme « Entreprises engagées pour la nature – Act4Nature France ». Lancé en décembre 2019, celui-ci vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'action en faveur de la biodiversité portés par des entreprises.

Seulement un an après le lancement de ce programme, l'Office français de la biodiversité peut d'ores et déjà compter sur plus d'une centaine d'entreprises engagées à ses côtés pour la biodiversité.

### Engagées, c'est-à-dire ?

L'engagement en faveur de la biodiversité répond à de forts enjeux, que ce soit pour l'entreprise ou pour la nature. Pour permettre à l'entreprise de formaliser ses engagements et structurer son action, l'OFB a mis en place deux étapes clés :

#### 1) Signer au plus haut niveau de l'entreprise les [10 principes communs](#).

Dialoguer, évaluer, sensibiliser, ces principes structurent les orientations en faveur de la biodiversité incarnée par la voix de leurs dirigeants. Elles ont pour vocation d'apporter un cadre et une ligne de conduite à la démarche de l'entreprise. Une fois cette étape achevée, les entreprises sont adhérentes au programme. Leur nom apparaît dans [une liste en ligne sur la plateforme Entreprises engagées pour la nature](#).

#### 2) Formaliser, dans l'année qui suit, un plan d'action pluriannuel.

Ce plan se doit alors d'être en lien avec l'activité et la taille de l'entreprise. Les objectifs, eux, sont mesurables et quantifiables. L'entreprise fixe elle-même la durée de ses engagements ; une période de 3 à 5 ans est recommandée. Une fois le plan d'action déposé et validé par les équipes de l'OFB, l'entreprise passe du stade d'adhérente au programme au stade d'Entreprise engagée pour la nature.

**Aujourd'hui, 108 entreprises sont adhérentes au programme. Parmi elles, 25 ont déposé leur plan d'action et sont ainsi reconnues « Entreprises engagées pour la nature-Act4Nature France ».**

L'entreprise, grâce au plan d'action, agit de manière concrète pour la biodiversité. Dans un souci de transparence nécessaire à la démarche, le résumé de son plan d'action est rendu public sur [« Elles sont engagées »](#). Par la suite, deux ans après son dépôt, le plan d'action fait l'objet d'une évaluation.

En 2021, une communauté d'engagés, nommée « le Club des engagés » va permettre aux entreprises de partager leurs expériences, leurs actions concrètes et de trouver des solutions. L'objectif de l'OFB est de faire grandir cette communauté et d'accroître le panel des solutions possibles et leur dissémination dans le plus grand nombre d'entreprises.

### Qui est concerné ? Des entreprises de tous secteurs et de toutes tailles

Ouvert à tous les types d'entreprises, de taille, de secteur mais aussi d'implantation géographique variés,

le programme entend donner à chaque forme d'entreprise les clés pour intégrer les enjeux de biodiversité à sa chaîne de valeur, de production, ou encore d'approvisionnement. C'est la preuve que toutes les entreprises ont la possibilité de mettre en place des actions en faveur de la biodiversité. Parmi elles, ces 6 entreprises engagées pour la nature :

**All Phyto, PME de 5 salariés en région Provence Alpes Côte d'Azur :** All Phyto est une PME analysant des échantillons de plantes à parfums, aromatiques et médicinales pour des vérifications de composition et de qualité. A travers son plan d'action, l'entreprise s'est notamment engagée garantir la pérennité de la filière des plantes à parfums, aromatiques et médicinales en sensibilisant ses clients sur les enjeux de biodiversité. Identifier le potentiel de 10 plantes sauvages afin de proposer à ses clients de les intégrer dans leurs process de fabrication est l'une des actions qui permettra la sensibilisation de ses parties prenantes.

**Cemex, leader de la production de béton en France :** CEMEX est un des leaders des granulats et du béton prêt à l'emploi avec environ 300 implantations sur le territoire. CEMEX souhaite concilier ses impératifs économiques avec ses ambitions environnementales et sociétales dans sa politique d'entreprise. Engagé dès juillet 2012, au titre de la Stratégie nationale pour la biodiversité, CEMEX entend poursuivre sa contribution à l'application concrète des politiques publiques en matière de biodiversité. L'entreprise compte par exemple continuer à déployer des plans d'action de gestion de la biodiversité et ainsi passer de 55% de sites couverts à 70% d'ici à 2023.

**Eau de Garonne, fournisseur d'eau potable sur l'agglomération d'Agen :** Eau de Garonne est un acteur de la protection de l'environnement dédié aux services de l'eau. L'entreprise propose de mettre en œuvre des actions liées à son cœur de métier mais aussi des actions de sensibilisation. Ils ont pour souhait d'améliorer la biodiversité des sites d'exploitation et accompagner la diffusion au grand public des gestes et pratiques à adopter pour préserver la biodiversité et les ressources naturelles.

**Séché Environnement, entreprise spécialisée dans la valorisation et le traitement des déchets ménagers et industriels :** Avec 17 sites engagés dans le programme Entreprises engagées pour la nature - act4nature France, Séché Environnement travaille avec des ONG locales et nationales comme la LPO qui accompagne le Groupe. Chaque année il est fait un bilan de l'évolution de la biodiversité sur chacun des sites exploités. Enfin autre exemple, dans l'optique de concilier finance et développement durable, Séché Environnement a choisi de souscrire un crédit à impact afin de refinancer une partie de sa dette bancaire, pour un montant de 270 M€. Ce green loan intègre des critères ESG innovants, dont un critère biodiversité.

**Société forestière de la Caisse des Dépôts et Consignations :** Cette entreprise d'expertise dans la gestion forestière a pour volonté de conduire une sylviculture responsable et innovante. Elle entend accompagner ses clients vers des choix de pratiques sylvicoles ou d'itinéraires forestiers plus appropriés à la préservation, à la restauration voire à la production de biodiversité.

**Geco ingénierie, l'expert occitan du génie végétal :** Cette entreprise basée dans le Gard œuvre aux niveaux national et international pour la valorisation et la préservation de la nature. Geco consacre 20 % de son budget Recherche & Développement à l'environnement en développant notamment des produits 100% naturels pouvant limiter et réduire l'usage des plastiques sur ses chantiers.

*Établissement public de l'État créé le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'Office français de la biodiversité exerce des missions de connaissance scientifique et technique sur les espèces, les milieux et leurs usages, de surveillance et de contrôle des atteintes à l'environnement, de gestion des espaces protégés, de mobilisation de la société et d'appui aux acteurs sur l'ensemble des enjeux de biodiversité aquatique, terrestre et marine, dans l'hexagone et les Outre-mer.*